Envoyé en préfecture le 20/09/2016
Reçu en préfecture le 20/09/2016
Affiché le
ID : 091-219103777-20160915-DEL_2016_168-DE

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**
**Arrondissement de PALAISEAU**
**VILLE DE MASSY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**
**9 SEPTEMBRE 2016.**

**DATE D'AFFICHAGE**
**de l'ordre du jour**
**9 SEPTEMBRE 2016.**

**DATE D'AFFICHAGE**
**du compte rendu**
**23 SEPTEMBRE 2016**

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | 43 |
| Nombre de présents | 31 |
| Représenté(s) | 11 |
| Absent(s) | 1 |
| Nombre de votants | 42 |

**ADOPTE AVEC :**
**0 ABSTENTION(S)**
**6 CONTRE**
**Mme JAN, M. MORONVALLE, Mme GUENAULT, Mme KRIBI-ROMDHANE, Mme LAURENT-PREVOST, M. ROVERC'H**
**36 POUR.**

Le Maire de MASSY certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**L'an deux mille seize le quinze septembre** , à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur-Maire.

**Etaient présents :**
Vincent DELAHAYE Sénateur-Maire, Dawari HORSFALL Maire-Adjoint, Henry QUAGHEBEUR Maire-Adjoint, Bernard LAFFARGUE Maire-Adjoint, Sylvianne RICHARDEAU Maire-Adjoint, Pierre OLLIER Maire-Adjoint, Tania HAMMOUCHE Maire-Adjoint, Bouchra LAOUES Maire-Adjoint, Michaël MARCIANO Maire-Adjoint, Beatriz BELOQUI Maire-Adjoint, Tama SAMAKE Maire-Adjoint, Véronique ZELLER Maire-Adjoint, Daniel LE SAULNIER Conseiller Municipal Délégué, Michèle FRERET Conseillère Municipale Déléguée, Nadine BRIOIT Conseillère Municipale Déléguée, Sylviane DELERIVE Conseillère Municipale, François PIERRAT Conseiller Municipal Délégué, André DUJARDIN Conseiller Municipal Délégué, Martine VICTORIEN Conseillère Municipale Déléguée, Ngoc Cuc DAILLOUX Conseillère Municipale Déléguée, Nabiha FORET Conseillère Municipale, Mustapha MARROUCHI Conseiller Municipal Délégué, Hawa NIANG Conseillère Municipale Déléguée, Mustapha AABOU Conseiller Municipal, Magou DRAME Conseillère Municipale, Colette JAN Conseillère Municipale, Serge MORONVALLE Conseiller Municipal, Anne GUENAULT Conseillère Municipale, Hella KRIBI-ROMDHANE Conseillère Municipale, Olivier ROVERC'H Conseiller Municipal, Sophie LA ROZE Conseillère Municipale
**formant la majorité des membres en exercice**

**EXCUSÉ(S) ET REPRÉSENTÉ(S) : PROCURATIONS**

M. Nicolas SAMSOEN Maire-Adjoint à Mme Sylvianne RICHARDEAU.
Mme Elisabeth PHLIPPOTEAU Maire-Adjoint à M. Pierre OLLIER.
Mme Claudie DEIANA Maire-Adjoint à M. François PIERRAT.
M. Henri LECIGNE Maire-Adjoint à M. Bernard LAFFARGUE.
M. Lionel BRIERE Conseiller Municipal à Mme Tania HAMMOUCHE.
M. Malik BOUZIANE Conseiller Municipal à Mme Bouchra LAOUES.
M. Yannick FUNKE Conseiller Municipal à M. André DUJARDIN.
Mme Anaïs RODRIGUEZ Conseillère Municipale à M. Michaël MARCIANO.
Mme Najima MAZARI Conseillère Municipale à M. Dawari HORSFALL.
M. Mohamed IFTICENE Conseiller Municipal à M. Tama SAMAKE.
Mme Josiane LAURENT-PREVOST Conseillère Municipale à Mme Colette JAN.

**ABSENT(S)**
Bertrand GUILLERM Conseiller Municipal

**SECRETAIRE :** Mme Sophie LA ROZE

**1 – Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.**

Envoyé en préfecture le 20/09/2016
Reçu en préfecture le 20/09/2016
Affiché le
ID : 091-219103777-20160915-DEL_2016_168-DE

**APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

**Le Maire expose :**

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération en date du 16 décembre 2004.

Il a par la suite fait l'objet de diverses évolutions (modifications, révisions simplifiée), et a en particulier été révisé en date du 11 mars 2010. Ce PLU révisé a fait l'objet de deux modifications, en date du 29 septembre 2011 et du 20 décembre 2012, et d'une mise en compatibilité avec la déclaration d'utilité publique du projet de Tramway Express Sud par arrêté préfectoral du 22 aout 2013.

Le Conseil Municipal a prescrit, par délibération du 26 juin 2014, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec comme principaux objectifs la prise en compte des diverses évolutions législatives et réglementaires et notamment les lois Grenelles 2 et ALUR ; l'ajustement, la correction et l'évolution de certaines dispositions réglementaires et la prise en compte des projets suivants Vilgénis, Atlantis, Opéra, Vilmorin, le secteur commercial et le secteur d'activités de Massy Europe, le parc Georges Brassens.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a décidé d'engager la concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées selon les modalités ci-dessous énoncées et ce, pendant toute la période d'élaboration du projet de révision du PLU :

- la mise à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme en Mairie de Massy au 1 avenue du General de Gaulle 91 300 Massy, d'un dossier d'information enrichi au fur et à mesure et d'un registre lui permettant d'exprimer ses attentes et son avis,
- la tenue de réunions publiques de concertation permettant échanges et réflexions avec les habitants,
- La mise en place d'une exposition
- l'instauration d'un dialogue avec les associations agréées qui en auront fait la demande,
- toutes réunions de concertation seront portées à la connaissance du public par voie d'affiches apposées en mairie et par avis diffusés dans le bulletin municipal.

Par ailleurs, conformément aux articles L.132-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, les services de l'Etat et les autres personnes publiques ont été associés à la révision du PLU.

Cette concertation a permis de donner à la population, aux institutions et aux partenaires économiques, tout éléments d'information, et en retour d'intégrer de nombreuses remarques permettant ainsi de contribuer à la mise au point du projet.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 mai 2015, a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), conformément aux articles L.153-12 et L.153-13 (antérieurement L.123-9).

Le bilan de la concertation a révélé une participation du public ce qui a permis d'apporter des évolutions au projet de PLU.

Le PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016. Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA), en application de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme puis soumis à enquête publique.

Envoyé en préfecture le 20/09/2016
Reçu en préfecture le 20/09/2016
Affiché le
ID : 091-219103777-20160915-DEL_2016_168-DE

Par arrêté du 24 mars 2016, le Maire de Massy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
A cet effet, M. Patrice KOLIVANOFF, directeur commercial, a été désigné Commissaire Enquêteur par décision du 14 mars 2016 de M. le Président du Tribunal Administratif de Versailles et l'enquête publique s'est déroulée du mardi 17 mai 2016 au vendredi 17 juin 2016 inclus.

Dans le cadre de la rédaction de son rapport, et conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur a établi un Procès-Verbal (PV) de synthèse, dans lequel il regroupe les observations du public et ses remarques. La Ville a répondu aux questions émises dans ce PV, en expliquant pour chacun des points, les évolutions pouvant être apportées au Plan Local d'Urbanisme.

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 18 juillet 2016. L'avis du commissaire enquêteur sur le projet est favorable, assorti d'une recommandation dont la réponse est intégrée en annexe de la présente délibération.

Le PLU révisé intègre ainsi plusieurs modifications afin de prendre en compte les observations formulées par les personnes publiques associées et consultées, les observations émises lors de l'enquête publique, ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur. Ces modifications sont détaillées en annexe de la présente délibération.

Le PLU révisé permet ainsi :

- la prise en compte des remarques issues de l'enquête publique, de l'avis du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées,
- de mettre le PLU en conformité avec les orientations du Schéma Directeur de la Région Ile de France et du Plan de Déplacement Urbains de la Région Ile de France,
- d'adapter le document aux nouvelles dispositions règlementaires (loi ALUR, loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques notamment),
- d'intégrer les évolutions des secteurs de projet et notamment :
- la réalisation du projet de Vilgénis, conformément au dossier de création approuvé le 30 mars 2016,
- la poursuite de la requalification du quartier Atlantis, par l'extension de la mixité urbaine sur le quartier d'Ampère Est,
- L'évolution réglementaire sur le quartier de Massy Opéra en vue de la mise en œuvre progressive de projets urbains au vu de l'inscription d'une partie du secteur dans la géographie prioritaire au titre de la politique de la Ville et en préambule de l'arrivée de la future gare Massy Opéra de la ligne 18,
- la réalisation du projet de Vilmorin, du parc George Brassens et les évolutions sur le secteur commercial,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 20/09/2016
Reçu en préfecture le 20/09/2016
Affiché le
ID : 091-219103777-20160915-DEL_2016_168-DE

**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L103-1 et suivants, L. 132-1 et suivants, L 151-1 et suivants, L 152-1 et suivants, L 153-1 et suivants, R 151-1 et suivants, R 152-1 et suivants et R 153-1 et suivants ainsi que les articles R123-1 et suivants dans leurs rédactions antérieures au 1er janvier 2016,

**VU** la loi n°2000-1208 sur 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et ses décrets d'application,

**VU** la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat et son décret d'application,

**VU** la loi Engagement National pour le Logement n°2006-872 du 13 juillet 2006,

**VU** la loi Engagement National pour l'Environnement n°2010-78 du 12 juillet 2010,

**VU** la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la Mobilisation du Foncier Public en Faveur du Logement et au Renforcement des Obligations de Production de Logement Social,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

**VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE),

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2009-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par le Préfet de Région d'Ile-de-France par arrêté du 20 novembre 2009,

**VU** le Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Ile-de-France (SRCAE) approuvé par le Conseil régional le 23 novembre 2012, adopté par arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France le 14 décembre 2012,

**VU** le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France (SRCE) approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, adopté par le préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, le 21 octobre 2013,

**VU** le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) adopté par le Conseil Régional le 18 octobre 2013 et approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

**VU** le Plan de Déplacement Urbain de la Région Ile-de-France (PDUIF) approuvé le 16 juin 2014,

**VU** le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne adopté par délibération du Conseil Communautaire le 2 février 2011,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Massy approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2004, ayant notamment fait l'objet d'une révision approuvée le 11 mars 2010, et de deux modifications approuvées respectivement les 29 septembre 2011 et 20 décembre 2012,

Envoyé en préfecture le 20/09/2016
Reçu en préfecture le 20/09/2016
Affiché le
ID : 091-219103777-20160915-DEL_2016_168-DE

**VU** l'arrêté préfectoral du 22/08/2013 n°2013-PREF.DCRL/BEPAFI/SSAF/406 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération du 26 juin 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, et définissant les modalités de la concertation,

**ENTENDU** le débat au sein du conseil municipal du 21 mai 2015 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

**VU** la décision préfectorale n°91-009-2015 du 7 août 2015 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale en application de l'article R 121-14-1 du Code de l'Urbanisme la révision du PLU de Massy,

**VU** la délibération du 28 janvier 2016 tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

**VU** les avis des personnes publiques associées au Plan Local d'Urbanisme,

**VU** l'arrêté du 24 mars 2016 prescrivant l'enquête publique relative au projet de révision du PLU qui s'est tenue du 17 mai au 17 juin 2016,

**VU** le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur relatifs au projet de révision du PLU soumis à enquête publique, remis le 18 juillet 2016 ci-annexé,

**VU** le dossier de Plan Local d'Urbanisme annexé à la présente délibération,

**VU** l'annexe reprenant les modifications apportées au PLU arrêté,

**VU** l'avis de la commission Urbanisme et Développement économique du 6 septembre 2016,

**CONSIDERANT** que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'annexé à la présente délibération,

**DIT** qu'en vertu de l'article R153-21 (anciennement R123-25) du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée un mois en mairie et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

**PRECISE** que la présente délibération sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs de la collectivité,

**DIT** que le dossier du Plan Local d'Urbanisme révisé sera tenu à la disposition du public en mairie à la Direction de l'Urbanisme,

Envoyé en préfecture le 20/09/2016
Reçu en préfecture le 20/09/2016
Affiché le
ID : 091-219103777-20160915-DEL_2016_168-DE

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Bernard LAFFARGUE, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, aux Transports, Chargé du Quartier Atlantis à signer tous actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS**
**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE SENATEUR-MAIRE,**

MAIRIE DE MASSY
05
ESSONNE

**Vincent DELAHAYE**